$S_{/2018/786}$ **Nations Unies** 



Distr. générale 28 août 2018 Français Original: anglais

#### Lettre datée du 24 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 61 de sa résolution 2409 (2018), j'ai l'honneur de présenter l'exposé de 30 jours, couvrant la période du 26 juillet au 24 août 2018, sur les progrès réalisés aux niveaux politique et technique en vue de la tenue des élections en République démocratique du Congo le 23 décembre 2018 et les obstacles qui entravent l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres





#### Annexe

# Exposé du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo, au 24 août 2018

1. Le présent exposé, qui porte sur les faits survenus en République démocratique du Congo du 26 juillet au 24 août 2018, est soumis en application de la résolution 2409 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 30 jours des progrès réalisés aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient se poser dans la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

## I. Principaux faits survenus au niveau politique en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique

- La Commission électorale nationale indépendante a continué de prendre d'importantes mesures en vue de la tenue des élections présidentielles et législatives nationales et provinciales du 23 décembre. Le 27 juillet, elle a publié la liste provisoire des candidats aux élections provinciales, qui étaient au nombre de 19 788 (88,2 % d'hommes et 11,8 % de femmes). Au 9 août, 3 179 candidats (89,6 % d'hommes et 10,4 % de femmes) étaient inscrits pour les élections législatives nationales. Le 24 août, la Commission a publié la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle, 6 des 25 candidatures déposées ayant été rejetées pour les raisons suivantes: condamnation pour corruption, double nationalité, conflit d'intérêts, vice de procédure dans le processus de dépôt de candidature et absence de preuve de paiement des frais liés au dépôt de candidature. Le dirigeant du Mouvement de libération du Congo, Jean-Pierre Bemba, a été déclaré inéligible au motif qu'il avait été condamné en mars 2017 par la Cour pénale internationale à un an de prison et à une amende de 300 000 euros pour subornation de témoin. Les anciens Premiers Ministres Adolphe Muzito, Antoine Gizenga et Samy Badibanga ont été également déclarés inéligibles pour conflit d'intérêts, vice de procédure et double nationalité, respectivement. Les partis d'opposition ont rejeté cette décision qui était, selon eux, motivée par des considérations politiques et ont déclaré qu'ils feraient appel devant la cour constitutionnelle. Le Ministre de la communication et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a rejeté les allégations de l'opposition et déclaré que tous les acteurs politiques devaient se conformer aux obligations légales en matière d'éligibilité. La Commission a publié à la même date la liste provisoire de 15 222 candidats éligibles, dont 15 505 étaient candidats aux élections législatives nationales.
- 3. Le 1<sup>er</sup> août, 25 gouverneurs et un gouverneur par intérim ont signé la charte du Front commun pour le Congo, plateforme placée sous l'« autorité morale » du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. De nombreuses personnalités des sphères politique et religieuse et de la société civile en République démocratique du Congo ont également participé à la cérémonie de signature.
- 4. Le 1<sup>er</sup> août également, Jean-Pierre Bemba est revenu en République démocratique du Congo et a été accueilli par des milliers de partisans à Kinshasa. Le 2 août, il a déposé sa candidature à l'élection présidentielle au siège de la Commission électorale nationale indépendante à Kinshasa. Lors d'une conférence de presse tenue le 3 août, M. Bemba a appelé à des élections démocratiques, transparentes et inclusives. Il a également engagé les autorités à trouver une solution pour permettre

- au dirigeant de la plateforme de l'opposition Ensemble pour le changement, Moïse Katumbi, de participer à l'élection présidentielle. Le 5 août, M. Bemba a quitté la République démocratique du Congo pour se rendre à Bruxelles après une visite à Gemena, son bastion électoral, dans le Sud-Ubangi. La police nationale a assuré la sécurité de M. Bemba et de sa famille. Il n'y a pas eu d'incident à son retour.
- 5. Entre le 6 et le 8 août, d'autres dirigeants de l'opposition se sont portés candidats à l'élection présidentielle, notamment Félix Tshisekedi, dirigeant de l'Union pour la démocratie et le progrès social ; Freddy Matungulu de Congo Na Biso ; Martin Fayulu de l'Engagement pour la citoyenneté et le développement ; Tryphon Kin-Kiey Mulumba, ancien membre de la Majorité présidentielle ; et Vital Kamerhe, dirigeant de l'Union pour la nation congolaise. Les anciens Premiers Ministres Adolphe Muzito du Nouvel élan, Antoine Gizenga du Parti lumumbiste unifié, allié à la Majorité présidentielle, et Sammy Badibanga des Progressistes ont également présenté leurs candidatures.
- Moïse Katumbi a tenté vainement, les 3 et 4 août, de revenir en République démocratique du Congo en passant par Lubumbashi (Haut-Katanga). Alors que des informations circulaient dans les médias selon lesquelles les autorités du pays avaient refusé d'autoriser l'avion de M. Katumbi à atterrir à l'aéroport de Lubumbashi, l'intéressé se serait vu interdire l'entrée sur le territoire national depuis la Zambie au poste frontière de Kasumbalesa. Le Gouvernement a soutenu que M. Katumbi ne s'était pas présenté au poste frontière et a réfuté l'affirmation selon laquelle celui-ci avait tenté d'atterrir à Lubumbashi. Des manifestations se sont alors produites à Kasumbalesa et à Lubumbashi entre le 3 et 6 août, durant lesquelles une femme, un garçon de 15 ans et un garçon de 10 ans auraient été tués par balles par des membres de la police nationale et trois autres personnes blessées par des balles réelles. En tout 89 personnes ont été arrêtées : 55, dont un mineur, ont été arrêtées le 5 août, lors d'une opération menée par la police à Kasumbalesa; et 34 personnes, dont deux mineurs, ont été arrêtées le 6 août, durant les manifestations à Lubumbashi. Au moment de l'établissement du présent rapport, 21 de ces personnes avaient été relâchées, dont trois mineurs qui ont été transférés à un tribunal pour enfants. Les 68 autres ont comparu devant le Tribunal de grande instance de Lubumbashi et sont actuellement détenues à la prison de Kasapa pour destruction de biens, vol qualifié, outrage à l'autorité et rébellion contre l'État.
- 7. Le 6 août, la Conférence épiscopale nationale du Congo a publié un communiqué dans lequel elle demandait au Gouvernement d'autoriser Moïse Katumbi à revenir au pays et à présenter sa candidature. Le 10 août, le secrétaire général d'Ensemble pour le changement, Delly Sesanga, a annoncé que sa plateforme avait présenté des demandes au Conseil d'État, tendant à ce que M. Katumbi soit autorisé à revenir et à circuler librement dans le pays et à ce que des mesures soient prises pour lui permettre de déposer sa candidature à l'élection présidentielle.
- 8. Le 8 août, le Front commun pour le Congo a désigné le Secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie qui est au pouvoir et ancien Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Emmanuel Ramazani Shadary, comme son candidat à l'élection présidentielle. La désignation d'Emmanuel Ramazani Shadary a été accueillie plus ou moins favorablement par les acteurs politiques de tous bords qui estimaient qu'elle mettrait fin à toute spéculation et incertitude concernant la volonté du Président Kabila de respecter la Constitution. Le 9 août, dans une déclaration commune, le Canada, les États-Unis, la Suisse, l'Union africaine, l'Union européenne et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) se sont félicités de la décision du Président Kabila de respecter la Constitution, en affirmant qu'elle marquait une étape importante sur la voie du premier transfert pacifique du pouvoir

**3/8** 

dans l'histoire du pays. Le même jour, le Comité laïc de coordination a publié une déclaration dans laquelle il annonçait l'annulation des marches de protestation qu'il avait prévues du 12 au 14 août au cas où le Président Kabila déciderait de briguer un nouveau mandat.

- 9. Plusieurs acteurs politiques importants, notamment Adolphe Muzito, Félix Tshisekedi, Freddy Matungulu, Jean-Pierre Bemba et Vital Kamerhe, se sont déclarés en faveur de la présentation d'un candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle. Dans cette perspective, Félix Tshisekedi, le Secrétaire général du Mouvement de libération du Congo, Eve Bazaïba et M. Kamerhe se sont rencontrés le 9 août, à Kinshasa, pour s'entretenir de cette proposition.
- 10. Le 13 août, les dirigeants de l'opposition Félix Tshiskedi, Freddy Matungulu, Jean-Pierre Bemba, Martin Fayulu, Moïse Katumbi et Vital Kamerhe ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont déclaré que la décision du Président Kabila de respecter la Constitution ne changeait rien au fait que le peuple congolais et la communauté internationale devaient veiller à ce que les élections du 23 décembre soient conformes aux normes démocratiques. Ils ont condamné les mesures prises par le Gouvernement pour empêcher M. Katumbi de revenir déposer sa candidature à l'élection présidentielle, ont demandé au Gouvernement d'appliquer pleinement les mesures de confiance envisagées dans l'accord politique du 31 décembre 2016 en relâchant les prisonniers et détenus politiques, et ont engagé instamment la Commission électorale nationale indépendante à cesser d'utiliser les machines à voter et de retirer du registre électoral quelque 10 millions de personnes qui seraient inscrites frauduleusement. Ils ont également indiqué que des consultations avaient été tenues afin d'arrêter un programme politique commun et de désigner un candidat unique de l'opposition.
- 11. Le 14 août, le porte-parole de la Majorité présidentielle, André-Alain Atundu, a tenu une conférence de presse durant laquelle il a salué la désignation d'Emmanuel Ramazani Shadary comme candidat du Front commun pour le Congo, en déclarant que cette désignation marquait le début d'une marche longue et nécessaire vers la conquête démocratique du pouvoir en conformité avec le plan stratégique de l'autorité morale du Front commun. Dans le même esprit, le 16 août, le comité stratégique du Front commun a tenu une conférence de presse durant laquelle le Directeur de cabinet du Président Kabila, Néhémie Mwilanya, a réaffirmé la décision du Gouvernement de se charger de la logistique et du matériel nécessaire à l'organisation des élections à venir. Mettant l'accent sur le principe du respect de la souveraineté nationale, il a indiqué que la République démocratique du Congo n'attendait de la communauté internationale qu'un soutien politique et diplomatique. À la même conférence de presse, le Ministre de la justice, Alexis Thambwe Mwamba, a déclaré que Moïse Katumbi était un fugitif et devait être arrêté et qu'un mandat d'arrêt international avait été émis à cet effet. Il a affirmé que, contrairement aux informations diffusées dans les médias, M. Katumbi n'avait jamais tenté de se présenter aux forces de sécurité nationales au poste frontière de Kasumbalesa, qui devaient procéder à son arrestation. Le 2 août, le substitut du procureur, Joseph Nsabua, avait publié un communiqué indiquant que M. Katumbi serait arrêté dès son retour en République démocratique du Congo étant donné qu'à l'expiration de l'autorisation provisoire qui lui avait été accordée de se faire soigner à l'étranger, il ne s'était pas présenté devant un tribunal d'instance pour répondre du chef d'atteintes à la sécurité de l'État.
- 12. Au niveau régional, le 30 juillet, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont tenu à Lomé un sommet conjoint sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans leur communiqué, ils ont appelé les parties prenantes en République

démocratique du Congo à respecter l'accord politique du 31 décembre 2016 qui demeure la seule voie viable vers des élections crédibles. Ils ont également salué l'action menée par le Gouvernement pour conduire le processus électoral selon le calendrier établi par la Commission électorale nationale indépendante.

- 13. Le 6 août, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a souligné la nécessité pour toutes les parties prenantes de veiller à ce que des élections pacifiques, transparentes et inclusives soient tenues et à ce que les mesures de confiance appropriées soient appliquées afin de créer des conditions offrant des chances égales à tous les candidats. À la même date, l'Union européenne a également publié une déclaration, dans laquelle elle a fait écho au communiqué de l'Union africaine sur le processus électoral et a rappelé l'importance des engagements pris par toutes les parties de respecter l'accord politique du 31 décembre 2016, notamment pour ce qui est de l'application des mesures de confiance.
- 14. Le 14 août, le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a organisé, en sa qualité de Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), un sommet à Luanda en vue d'examiner la situation politique et les conditions de sécurité dans les régions de l'Afrique centrale, des Grands Lacs et de l'Afrique australe. Dans le communiqué final du sommet, les chefs d'État se sont félicités que le Président Kabila tienne son engagement de respecter pleinement la Constitution, démontrant ainsi clairement sa détermination de placer les intérêts de la population de la République démocratique du Congo au-dessus de toute autre considération. Ils ont également exprimé leur volonté de soutenir la République démocratique du Congo à un moment critique pour la consolidation de son processus démocratique.
- 15. Les 17 et 18 août, le Président Kabila a participé au trente-neuvième sommet de la SADC, tenu à Windhoek. Dans le communiqué final du sommet, la SADC s'est félicitée que le Président et le Gouvernement de la République démocratique du Congo respectent la Constitution et a pris note de la décision du Gouvernement d'assurer le financement et les services logistiques nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.
- 16. En ce qui concerne les relations entre la République démocratique du Congo et les acteurs régionaux, le 29 juillet, à Kigali, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, a transmis au Président du Rwanda, Paul Kagame, un message du Président Kabila concernant les questions politiques et les questions de sécurité. Le 2 août, à Luanda, le Président Kabila a rencontré le Président Lourenço pour s'entretenir de la coopération bilatérale entre l'Angola et la République démocratique du Congo et de la situation en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. Dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion, les deux présidents ont réaffirmé leur attachement aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de respect de la souveraineté nationale, et se sont félicités des progrès faits dans les préparatifs des élections du 23 décembre. Le 10 août, le Président de l'Afrique du Sud, Matamela Cyril Ramaphosa, est arrivé à Kinshasa où il s'est entretenu avec le Président Kabila sur la situation politique et électorale et les conditions de sécurité en République démocratique du Congo, sur les questions qui présentent un intérêt commun pour la région et sur la coopération bilatérale entre les deux pays. Dans le communiqué publié après la réunion, l'accent a été mis notamment sur les progrès importants réalisés par les autorités nationales dans les préparatifs des élections du 23 décembre et le financement du processus électoral par le Gouvernement.

18-14170 **5/8** 

## II. Principaux faits survenus sur le plan électoral concernant l'application de l'accord politique

#### A. Faits survenus sur le plan électoral

- 17. Le 28 juillet, la MONUSCO, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement, au titre de son Projet d'appui au cycle électoral au Congo, ont organisé un atelier de formation de deux jours à Lubumbashi à l'intention des femmes qui se sont portées candidates, à l'occasion duquel celles-ci ont été familiarisées à certains mécanismes électoraux, tels que l'observation des élections. Le 31 juillet, la MONUSCO a tenu une séance d'informations sur les élections à laquelle ont participé 50 personnes (32 hommes et 18 femmes), dont des étudiants et des membres des organisations de la société civile.
- 18. Le 8 août, conformément au calendrier électoral, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé la fermeture officielle des 172 bureaux d'enregistrement chargés de traiter les dossiers de candidature aux élections présidentielles et législatives nationales. Toutefois, le traitement de ces dossiers a été prolongé jusqu'au 13 août pour tenir compte des ajouts, des modifications ou des retraits relatifs aux dossiers présentés par les candidats. Ceux dont le dossier était complet lors de la fermeture des bureaux le 8 août ont obtenu un délai de 48 heures pour finaliser l'enregistrement de leur candidature.
- 19. La Commission électorale nationale indépendante avait initialement envoyé à la MONUSCO une demande d'appui logistique, en réponse à laquelle la Mission avait soumis sa proposition de plan le 30 novembre 2017 ; depuis lors, les responsables du Gouvernement et de la Commission ont récemment indiqué dans des déclarations publiques que la Commission électorale entendait organiser les élections sans appui de la part de partenaires extérieurs. La MONUSCO a principalement axé ses efforts sur la constitution de capacités pouvant être utilisées en cas de besoin. Afin d'être pleinement opérationnelle le moment venu, la Mission s'est dotée de 24 moyens aériens devant servir à appuyer la première phase du processus électoral. Dans l'intervalle, la MONUSCO projette d'utiliser ces moyens pour appuyer ses opérations internes ainsi que pour assister le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui frappe le territoire de Beni, dans le Nord-Kivu.
- 20. Le 14 août, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, a indiqué que la Commission était sur le point d'acquérir sept hélicoptères, sept avions, 130 camions et 191 camionnettes aux fins de la logistique électorale. Il a souligné qu'aucun effort ne serait épargné pour s'assurer que les élections aient bien lieu le 23 décembre.

### B. Restrictions touchant l'espace politique et violences liées à l'application de l'accord politique dans le contexte des élections

21. Le 26 juillet, à Kinshasa, le Président du Mouvement lumumbiste progressiste, Franck Diongo, actuellement détenu à la prison de Makala, n'a pas été autorisé à se rendre au bureau d'enregistrement de la Commission électorale nationale indépendante pour présenter sa candidature aux élections législatives nationales. Le Procureur général a déclaré que la responsabilité des conditions de détention de Franck Diongo ne lui incombait pas et qu'il n'était, dès lors, pas habilité à enjoindre aux autorités pénitentiaires d'escorter ce dernier à la Commission. Il convient de rappeler que, dans une lettre envoyée à la Commission le 31 octobre 2017, le Ministre

de la justice avait déclaré que l'infraction pour laquelle M. Diongo avait été condamné ne le privait pas de ses droits politiques. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour lui garantir l'exercice de ses droits.

22. Le 30 juillet, à Kinshasa, 40 personnes, dont cinq femmes, ont été arrêtées par la police nationale au cours d'une marche pacifique organisée par l'« Engagement citoyen pour le changement », un mouvement citoyen dont l'objectif était de présenter au Bureau de la Représentante personnelle du chef de l'État en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants une lettre dénonçant les violences sexuelles sur mineurs commises dans plusieurs provinces. Elles ont toutes été relâchées le jour suivant.

#### C. Mesures de confiance

23. Le 27 juillet, à l'occasion d'une réunion avec la direction du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Ministre de la justice a réaffirmé qu'il n'était aucunement disposé à intervenir dans les affaires concernant les prisonniers politiques condamnés pour des infractions civiles, notamment Jean-Claude Muyambo (condamné pour fraude immobilière), Eugène Diomi Ndongala (condamné pour viol) et Franck Diongo (condamné pour séquestration), même si deux d'entre eux (Muyambo et Diomi Ndongala) sont expressément cités dans l'accord politique de décembre 2016. Néanmoins, le Ministre a convenu de trouver des solutions pour les affaires emblématiques, qu'il s'agisse de libération conditionnelle ou de grâce présidentielle, notamment pour ce qui est des situations respectives de Gérard Mulumba, dont l'état de santé serait en train de se dégrader, de Firmin Yangambi et d'Eric Kikunda, qui ont déjà passé neuf ans derrière les barreaux et n'ont pas bénéficié de la grâce présidentielle en 2014.

#### III. Bons offices en vue de l'application de l'accord politique

24. Dans le cadre de ses efforts visant à créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles et inclusives, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo s'est entretenue avec le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères les 3 et 15 août et a abordé, entre autres, les cas de Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi. Elle a également rencontré la Secrétaire générale du Mouvement de libération du Congo, le Secrétaire général d'Ensemble pour le changement et l'équipe d'avocats représentant M. Katumbi le 2 août, et elle s'est, en outre, entretenue avec Vital Kamerhe le 14 août afin de discuter des opérations électorales.

#### IV. Observations

25. Je me félicite de l'évolution encourageante de la situation politique et du processus électoral en République démocratique du Congo. L'évolution de la situation politique observée au cours des dernières semaines montre bien que les acteurs sont déterminés, au-delà de tout clivage politique, à consolider les pratiques démocratiques dans le pays. Je tiens en particulier à saluer le Président Kabila, qui n'a cessé de s'engager publiquement en faveur de la tenue des élections à la fin de 2018, conformément à la Constitution, ce qui ouvrira pour la première fois la voie à un transfert démocratique du pouvoir dans le pays. Les progrès constants faits par la Commission électorale nationale indépendante pour respecter les délais stricts du calendrier électoral sont un autre pas encourageant dans la bonne direction. Je prends également note des efforts déployés par la Commission pour maintenir le dialogue

18-14170 **7/8** 

avec les acteurs politiques sur les différentes questions litigieuses liées aux opérations électorales.

- 26. J'engage le Gouvernement, les partis de l'opposition et la société civile à profiter de cet élan pour veiller à ce que les élections du 23 décembre se déroulent dans un environnement pacifique et transparent. Il est absolument indispensable que toutes les parties prenantes de la République démocratique du Congo adoptent une approche constructive dans la recherche de solutions aux questions litigieuses en suspens, notamment l'utilisation de machines à voter et les listes électorales. La Constitution et l'accord politique du 31 décembre 2016 demeurent les principaux instruments de référence dans le cadre de la recherche de solutions pacifiques, démocratiques et durables aux obstacles inhérents aux opérations électorales.
- 27. En ce qui concerne l'appui de la MONUSCO aux opérations électorales, il serait important que la Commission électorale nationale indépendante renseigne les détails nécessaires pour que la Mission puisse apporter une assistance efficace dans les meilleurs délais. Je souhaite souligner que si l'Organisation respecte la décision du Gouvernement de financer intégralement le processus électoral, elle se tient néanmoins prête à fournir l'assistance technique et logistique prescrite par le mandat confié à la MONUSCO. En outre, je demande au Gouvernement de continuer de dégager suffisamment de fonds en temps voulu pour que la Commission puisse préparer aisément les élections dans les délais impartis.
- 28. Je me félicite également de la participation active des acteurs régionaux dans l'appui aux processus politique et électoral. On ne saurait trop souligner le rôle que jouent les acteurs régionaux dans la consolidation des progrès accomplis pour stabiliser la République démocratique du Congo au cours des dix dernières années. J'appelle les acteurs régionaux à continuer, en collaboration avec les partenaires internationaux, de mener des initiatives visant à créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes, et à demeurer actifs pendant la période postélectorale. De surcroît, je prends note de l'action diplomatique de longue haleine menée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de resserrer la coopération bilatérale avec les principaux acteurs régionaux. Ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs continueront d'user de leurs bons offices et d'appuyer les initiatives nationales, régionales et internationales visant à promouvoir des solutions pacifiques pour surmonter les obstacles qui entravent les processus politique et électoral.
- 29. Je demeure toutefois préoccupé par les informations qui continuent de faire état de cas de répression et d'intimidation de militants politiques et de défenseurs des droits de l'homme ainsi que d'autres restrictions touchant l'espace politique. J'engage les autorités nationales à lever l'interdiction de toute manifestation publique et à défendre la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique des citoyens. Il est tout aussi important d'avancer dans la mise en œuvre des mesures de confiance préconisées par l'accord politique du 31 décembre 2016. J'exhorte le Gouvernement à étudier différentes pistes qui conduiraient à la mise en œuvre efficace et rapide desdites mesures. Des gestes politiques forts pourraient par exemple être envisagés en lieu et place d'une approche purement juridique, dans l'intérêt du dialogue et de la paix. La libération de tous les prisonniers politiques et de tous les prisonniers d'opinion serait une mesure positive en ce sens. Le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de tous les citoyens et la pleine mise en œuvre des mesures de confiance dans les meilleurs délais serviront à désamorcer les tensions politiques et à instaurer des conditions équitables à l'approche du scrutin.